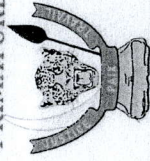


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 028/2023

A L'ALE « EGLISE DU CHRIST AU CONGO – SERVICE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT REGIONAL INTEGRE « ECC SADRI »

Après avoir reçu la convention n°7371/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le Bureau Central de Coordination « BCECO », pour un montant total hors taxe de dollars américains un million neuf cent cinquante-et-un mille six cent vingt-six, soixante-huit centimes (USD 1.951.626,68) et confirme le paiement de la redevance de

0,7% dudit montant, soit dollars américains treize mille six cent soixante-et-un, trente-huit centimes (USD 13.661,38).

Fait à Kinshasa, le 07/03/2023.

Pour servir et valloir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Pour le Directeur Général ai empêché

Hubert KADIMA ILUNGA

Directeur-Coordonnateur

des Services Rattachés au Directeur Général

